

**CONSEIL**

**Cinquième session extraordinaire**

**RAPPORT SUR LE PROCESSUS DE NOMINATION**

**DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT CHARGÉ DES OPÉRATIONS**

**ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT CHARGÉ DE LA GESTION ET DES RÉFORMES**



## **RAPPORT SUR LE PROCESSUS DE NOMINATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT CHARGÉ DES OPÉRATIONS ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT CHARGÉ DE LA GESTION ET DES RÉFORMES**

### **Contexte**

1. En mai 2019, le Directeur général a fait une proposition aux États Membres visant à nommer deux directeurs généraux adjoints. Il a mené avec eux plusieurs consultations en octobre et en novembre 2019. À la 110<sup>e</sup> session du Conseil, les États Membres ont adopté la résolution n° 1383 du 29 novembre 2019 relative à la structure de la haute direction de l'Organisation, par laquelle ils ont créé un groupe de travail, placé sous la présidence du Président du Conseil, pour qu'il formule des recommandations au sujet de la proposition du Directeur général concernant le renforcement de la direction de l'Organisation. Le groupe de travail s'est réuni à diverses reprises tout au long de 2020 pour examiner cette proposition et formuler des recommandations.

2. Le 12 octobre 2020, sur la base des discussions et recommandations du groupe de travail, reproduites dans la proposition du Président du 2 octobre 2020, le Directeur général a présenté aux États Membres une proposition ajustée (document C/Sp/4/4), que le Conseil a approuvée par la résolution n° 1385 du 28 octobre 2020 relative au renforcement de la structure de la haute direction de l'Organisation.

### **Sélection de deux directeurs généraux adjoints**

3. Le processus de sélection des deux directeurs généraux adjoints – indiqué dans le document C/Sp/4/4 – a démarré le 2 novembre 2020, lorsque le Président du Conseil a invité les États Membres à nommer des représentants pour siéger à la commission ad hoc, dont la composition serait fondée sur les cinq groupes régionaux de l'Assemblée générale des Nations Unies. Le Président du Conseil a communiqué la composition initiale de la commission ad hoc aux États Membres le 30 novembre 2020. Dans un souci de transparence, et afin d'éviter tout conflit d'intérêts éventuel après la confirmation de la liste des candidats aux deux postes de directeur général adjoint proposés par les États Membres, la composition de la commission ad hoc a été modifiée, et les noms de ses membres ont été communiqués aux États Membres par le Président du Conseil le 19 mars 2021.

4. L'appel à candidatures aux postes de directeur général adjoint chargé des opérations et de directeur général adjoint chargé de la gestion et des réformes a été lancé le 4 décembre 2020, et la liste finale des candidats présentés a été communiquée à l'ensemble des États Membres le 23 février 2021.

5. Au total, 30 candidatures ont été présentées par les États Membres de l'OIM : 16 pour le poste de directeur général adjoint chargé des opérations, et 14 pour le poste de directeur général adjoint chargé de la gestion et des réformes. Vingt-cinq personnes ont été proposées par 24 États Membres de l'OIM (cinq candidats ont été proposés pour les deux postes ; un État Membre a présenté deux candidats). Les candidats représentaient un large éventail de nationalités et de régions. Douze candidats étaient des femmes, et treize des hommes.

6. Comme prévu dans le document C/Sp/4/4, une société de conseil a, pour le compte de la commission ad hoc, effectué une évaluation technique de tous les candidats au regard des exigences liées au poste pertinent. Cette société a été choisie conformément aux règles et procédures d'achat de l'Organisation, et son mandat a été validé par le Bureau du Conseil.

7. Les travaux de la commission ad hoc ont démarré le 23 mars 2021, dès l'achèvement de l'évaluation technique des candidatures effectuée par la société de conseil, comme prévu dans le document C/Sp/4/4.
8. Conformément au paragraphe 8 de l'annexe III du document C/Sp/4/4, la commission ad hoc a arrêté ses méthodes de travail et nommé un président. Ses membres ont, par ailleurs, eu des discussions avec des représentants de la société de conseil afin de connaître la méthodologie et le processus suivis pour l'évaluation technique.
9. Par souci d'équité et de transparence, la commission ad hoc a décidé de mener des entretiens avec tous les candidats. À cet effet, elle a constitué en son sein deux jurys de cinq personnes chacun, en veillant à une représentation équitaine des régions dans chacun d'eux.
10. Le 21 avril 2021, la commission ad hoc a présenté au Président du Conseil et au Directeur général une liste restreinte de trois candidats pour chaque poste. Le Président du Conseil a diffusé un rapport de la commission ad hoc aux États Membres le 22 avril 2021.
11. Le Directeur général a, les 3 et 4 mai 2021, mené des entretiens individuels avec tous les candidats présélectionnés. Après mûre réflexion, il a choisi un candidat de la liste restreinte pour chaque poste, en veillant à ce que chacun d'eux réponde aux critères techniques, géographiques et en matière d'égalité des sexes, et a communiqué cette information aux États Membres de l'OIM par lettre du 21 mai 2021.
12. Comme prévu au paragraphe 4 f) du document C/Sp/4/4, le Conseil se réunira en session extraordinaire le 31 mai 2021 pour prendre note des candidatures ayant la préférence du Directeur général.